



Le 10 avril 2012

Nouvelle grille TSEEAC – 3^{ème} année de scolarité des annonces du DG mais peu de précisions !!

Le Directeur Général a informé TOUTES les OS par courrier du 06 avril que deux projets de décret avaient été transmis au Budget et à la DGAFP. L'un concernant la nouvelle grille indiciaire des TSEEAC, l'autre pour la validation de la 3^{ème} année de scolarité à l'ENAC.

Le DG précise qu'il a reçu un accord de principe sur ces deux mesures MAIS que « cet accord est conditionné à un certain nombre d'ajustements » !!!

Ces deux sujets feront l'objet de réunions spécifiques avec l'administration fin avril ou début mai 2012.

Grille indiciaire (indice terminal brut 702)

FO l'a toujours clairement exprimé et le DG le confirme dans son courrier, cette mesure a bien été « introduite par le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B ». Initialement les TSEEAC bénéficiaient d'un indice terminal supérieur d'environ 50 points par rapport aux autres corps de cat. B de la fonction publique, ce delta sera maintenu après application de la réforme. La mise en œuvre du NES aurait-elle été plus rapide si elle n'avait pas été incluse dans un protocole vide de mesures sociales et qu'il fallait bien meubler Le NES est appliqué depuis bientôt 3 ans dans d'autres ministères ??

FO avait émis des réserves et dénoncé les imperfections que comportait le projet présenté par l'administration en janvier 2011 (seule communication sur le sujet ces deux dernières années !!) :

- prise en compte de la 3^{ème} année de scolarité sans préjudice indiciaire ;
- blocage lors du changement de grade et inversion de carrière ;
- maintien du nombre d'échelons sans allongement de durée de chaque échelon ;
- maintien de l'ancienneté acquise dans les échelons lors du reclassement dans la nouvelle grille ;
- etc....

Nous saurons bientôt si l'administration a pris en compte les remarques de FO!!

Formation initiale

Nous savons que la DGAFP avait de fortes réserves sur le bien-fondé de cette 3^{ème} année et l'intégration dans le système LMD.

FO a activement participé à l'élaboration de cette nouvelle scolarité et a tenu à « sécuriser » les métiers exercés par les TSEEAC pour éviter toute tentative d'externalisation.

Dans la continuité de ces travaux, FO a élaboré un nouveau parcours enseignant pour les instructeurs ENAC qui permettra un meilleur déroulement de carrière (accès facilité aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC) et la possibilité du maintien d'une mention d'unité pour les instructeurs CA. Seul FO avait mandaté des représentants nationaux sur ce GT.

Nous espérons que les ajustements annoncés par le DG n'apporteront pas de modifications de fond sur ces deux sujets. Comme nous l'avons fait avec insistance depuis le début de ces discussions FO défendra les intérêts de tous les TSEEAC.

